

Demande de place en crèche

Toute demande de place en crèche s'effectue **via [un service en ligne dédié du Département du Val-de-Marne](#)**.

Avant de commencer cette démarche, prenez le temps **d'évaluer vos besoins d'accueil et d'envisager votre future organisation familiale** (date de début d'accueil souhaité, horaires et jours d'accueil, etc...). Les points d'informations sur les modes d'accueil sont prévus pour vous y aider.

Attention, veuillez indiquer des horaires d'accueil correspondant aux horaires d'ouverture des établissements demandés. Par ailleurs, veuillez écrire dans le cadre prévu à cet effet toutes les précisions nécessaires sur votre situation.

Pour effectuer une demande de place en crèche :

- Créez une fiche famille [sur ce site](#) .
- Vous recevrez en retour un mail de confirmation de création de votre fiche famille avec un code famille et un mot de passe personnel.
- Créez une fiche enfant pour chacun des enfants pour lequel-le-s vous souhaitez déposer une demande.
- Immédiatement après, ou à partir du 7^{ème} mois de grossesse si votre enfant n'est pas né-e, sélectionnez les crèches départementales et communales souhaitées. Si votre enfant n'est pas encore né-e au moment de votre demande, veuillez confirmer sa naissance dans le mois qui suit celle-ci.

Les demandes seront examinées par la **commission d'attribution** composée de professionnel-le-s de la petite enfance et d'élu-e-s du département du Val-de-Marne et de la ville. Les réponses seront communiquées par courrier (postal ou électronique). À Arcueil, la commission se réunit **au moins deux fois dans l'année** en fonction des places disponibles dans les crèches. Cela se fait en juin pour des entrées prévues à partir de début septembre et en septembre pour des entrées prévues jusqu'à la Toussaint.

Contact

[Service petite enfance](#)

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 46 15 27 59](#)

Lien utile



[Modes d'accueil](#) www.arcueil.fr